

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mise en place de permanences agricoles multi-administrations dans les sous-préfectures

Bourg-en-Bresse, le 1 mars 2024

Face aux difficultés rencontrées par le monde agricole et afin de concrétiser l'engagement du Président de la République d'un traitement rapide et en proximité, un accompagnement multi-administrations, au plus près du terrain, est proposé sur l'ensemble du département de l'Ain.

Cet accompagnement, animé par les services de l'État, vise à permettre une prise en charge individuelle et personnalisée des agriculteurs et un échange sur toutes les difficultés, notamment économiques, que rencontre l'exploitation.

La Chambre d'agriculture sera aux côtés de l'État.

Des permanences seront mises en place, dès le 4 mars, selon les modalités suivantes :

- pour l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, à la DDT (23 rue Bourgmayer, Bourg-en-Bresse), les lundis 4 et 11 mars après-midi (04 74 32 30 69 / [pref-permanences-agricoles@ain.gouv.fr](mailto:pref-permanences-agricoles@ain.gouv.fr)) ;
- pour l'arrondissement de Belley, à la sous-préfecture, les mardis 5 et 12 mars après-midi (04 79 81 01 09 / [sp-belley@ain.gouv.fr](mailto:sp-belley@ain.gouv.fr)) ;
- pour l'arrondissement de Nantua, à la sous-préfecture, les mercredis 6 et 13 mars matin (04 74 75 20 66 / [sp-nantua@ain.gouv.fr](mailto:sp-nantua@ain.gouv.fr)) ;
- pour l'arrondissement de Gex, à la sous-préfecture, les vendredis 8 et 15 mars après-midi (04 50 41 51 51 / [sp-gex@ain.gouv.fr](mailto:sp-gex@ain.gouv.fr)).

Pour faciliter leur accueil et leurs démarches, les exploitants agricoles sont invités à réserver un créneau horaire dans l'arrondissement concerné.

